

LES ARCHIVES DU MUSÉE NATIONAL DE LA MARINE

une grande richesse très dispersée.

Dès sa création en 1827, les collections du musée sont placées au Louvre et le resteront jusqu'en 1939 au moment de l'évacuation des collections vers la zone libre, avant d'être installées au Palais de Chaillot en 1943. Au cours de cette période, l'établissement a plusieurs fois changé de tutelle administrative.

La collection de modèles et d'objets de marine qui font son noyau d'origine est d'abord rattachée à la Maison du Roi puis de l'Empereur. Jusqu'en 1848, les musées nationaux (Beaux-Arts) sont sous tutelle du ministère de l'Instruction Publique. En 1848, le rattachement des musées nationaux au ministère de l'Intérieur a pour effet de placer le musée sous l'administration exclusive des Beaux-Arts. Il devient l'un des 6 départements du musée du Louvre.

À la fin de la 1^{ère} Guerre Mondiale, en 1919, un décret rattache le **musée naval du Louvre** au ministère de la Marine. Enfin, en 1971, le musée devient un établissement public autonome (EPA) placé sous tutelle du ministère de la Défense (Armées).

Ainsi, au regard de ces différentes appartenances statutaires, des archives relatives au musée de la Marine sont présentes dans plusieurs fonds :

- Aux Archives nationales :
 - archives du Louvre : série EM1 à EM27 (musée de la marine)
inventaire Charles X 1832-IDD121 / inventaire général des musées royaux 1832
IDD105 et IDD107.
 - Fonds Marine / Fonds Instruction publique / Fonds Beaux-Arts /
Fonds Maison du Roi et de l'Empereur.
- Au Service historique de la Marine : dossier Musée de la marine /
dossiers personnels des conservateurs / SHD Marine 6 DD1 69 dossier
2030.

Depuis son installation au Palais de Chaillot en 1943, le musée national de la Marine a produit des archives qui portent autant sur l'histoire de l'institution elle-même, de ses bâtiments et de son personnel que sur ses activités scientifiques et culturelles, ses relations avec des institutions extérieures, ses politiques en matière de gestion des collections et d'expositions temporaires et permanente.

Même si la production est relativement réduite en comparaison d'autres institutions muséales, le contenu en est dense et présente un grand intérêt historique.

Le musée possède une entité qui découle pour une large part de son passé. Cette histoire reflète un patrimoine riche, objet de différentes études internes comme externes à l'établissement. Pour autant, aucun traitement de type archivistique n'avait été appliqué à cet ensemble documentaire dispersé dans les différents services jusqu'en 2015 où, à l'aube de son grand projet de rénovation, le musée se dote d'une **mission Archives** chargée de traiter l'arriéré, de répondre aux exigences réglementaires liées aux archives et enfin d'élaborer une politique de traitement rationnel des documents au sein de l'établissement.

Aujourd'hui, La centralisation des archives que le musée conserve depuis 1943 dans 3 salles situées dans le Centre de Conservation et de Ressources de Dugny permet un accès facilité aux documents qui peuvent être communiqués dans des conditions appropriées au sein de la salle de consultation partagée du centre de conservation.

Marie-Pierre Demarcq

Responsable de la Mission Archives

Musée national de la Marine